

Adhérents majeurs à l'association (Responsables légaux pour les mineurs / Adultes bénéficiaires des cours) avec droit de vote à l'AG*.

Nom 1: _____ Prénom 1 : _____ Adresse 1 : _____

CP1 : _____ Ville 1 : _____ Mobile 1 : _____ Email 1 (en lettres **CAPITALES**) : _____ **

Nom 2: _____ Prénom 2 : _____ Adresse 2 : _____

CP2 : _____ Ville 2 : _____ Mobile 2 : _____ Email 2 (en lettres **CAPITALES**) : _____ **

Je perçois l'allocation de rentrée scolaire **ARS**

(information demandée pour statistiques conseil département 35)

ÉLÈVE(S) / COURS SUIVIS

NOM	PRÉNOM	NÉ(E) LE	MOBILE	EMAIL (en lettres CAPITALES)	COURS SUIVI(S)	PRATIQUE D'ENSEMBLE			Tarifs	
						CHORALE	ORCHESTRE	CORDES	GROUPE	Plein

Total ≥ 60€ : paiement possible en 2 fois
 Total ≥ 120€ paiement possible en 3 fois
 Total ≥ 180€ paiement possible en 4 fois
 Total ≥ 480€ paiement possible en 8 fois
 Encaissements au **20 Septembre**, au **6 Octobre**, au **6 Novembre** ... au **6 Avril**

Nombre de chèques (à compléter par LA FABRIK)

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Quotient Familial (- de 3 mois)
 Prise en compte sous réserve de justificatif

QF :

Montant des chèques émis / détail du paiement
 (à compléter par LA FABRIK)

Adhésion

30 €

TOTAL

Pour **certification de paiement et dossier complet**, le représentant de LA FABRIK

DOSSIER COMPLET

Je soussigné(e) adhère à l'association LA FABRIK et m'engage à respecter la convention d'adhésion et les statuts de l'association.

A _____, le _____

L'adhérent(e) :

(*) : Tous représentants légaux et membres de plus de 16 ans sont électeurs et éligibles de droit. Chaque membre électeur étant cordialement invité à participer à l'assemblée générale et à aider ponctuellement au bon déroulement des activités de l'association suivant ses disponibilités.

(**) : Coordonnée(s) à contacter pour les communications courantes (absences, concerts, auditions...).

Convention d'adhésion 2022 / 2023

Article 1. Adhésion à l'association LA FABRIK

L'inscription à LA FABRIK est annuelle (début Septembre à fin Août).

Le montant par famille de l'adhésion est de 30 €.

Article 2. Validation de l'inscription

Une inscription (ou une réinscription) est **valide** si le dossier est **complet** : attestation de quotient familial CAF, fiche d'inscription remplie, règlement.

En cas d'impossibilité pour les collectivités partenaires d'assurer les financements complémentaires nécessaires à la totalité des demandes, les inscriptions retenues le seront dans l'ordre des « **dates de validité** ».

Article 3. Règlement de l'inscription

Le règlement à l'inscription peut se faire en plusieurs fois en fonction du montant.

Article 4. Remboursement de l'inscription

En cas d'inscription non validée, ou d'incompatibilité réelle de calendrier en septembre, les montants versés à LA FABRIK seront intégralement restitués avant d'avoir été encaissés si possible.

Article 5. Tarifs réduits

Tous les élèves de Liffré-Cormier Communauté et les élèves mineurs de Fougères Agglomération ainsi que de Mecé bénéficient, en fonction du quotient familial, de tarifs réduits sur un seul cours. Cette réduction tarifaire, intégralement prise en charge par les collectivités n'est pas applicable aux inscriptions tardives (après le 15 septembre).

Article 6. Remboursement pour arrêt d'activité d'un élève

Toutes les demandes de remboursement seront à l'appréciation du conseil d'administration de l'association.

Tout trimestre commencé sera dû intégralement.

Article 7. Remboursement pour absence d'un-e professeur-e

Les absences de professeurs pour une durée inférieure ou égale à 3 semaines consécutives ne donneront lieu à aucun remboursement.

Un remboursement partiel du règlement sera effectué au prorata des cours non assurés au-delà des 3 semaines d'absence consécutives.

Article 8. Location d'instruments

Sous certaines conditions (contrat de location), l'association peut prêter ou louer des instruments à l'année (se renseigner auprès du directeur). Ces locations s'entendent avec restitution de l'instrument en état de fonctionnement identique à celui dans lequel il se trouvait au moment de la location.

Article 9. Absence d'un élève à un cours

En cas d'absence ponctuelle de l'élève, le professeur ou le directeur de l'école doit être prévenu à temps. Le professeur n'est pas dans l'obligation de rattraper ce cours.

Article 10. Responsabilité parentale

La responsabilité des professeurs de LA FABRIK n'est engagée que pendant les séances réelles d'activité. Les élèves mineurs présents dans les locaux de l'école de musique hors séance d'activité demeurent donc sous la responsabilité de leurs parents, y compris en cas d'absence d'un professeur.

Article 11. Demande exceptionnelle

Toute demande non prévue par la présente convention ou par les statuts de l'association sera examinée par le conseil d'administration de l'association.

Article 12. Droit à l'image

La signature de la présente convention, autorise (sauf indications contraires explicites) LA FABRIK à utiliser l'image de ses adhérents (adultes et enfants) pour promouvoir ses activités et mettre en valeur le travail des élèves (Affichage dans l'école de musique, Presse, Flyers, Affiches, Site internet, Page Facebook LA FABRIK). Concernant les visuels diffusés, LA FABRIK s'engage à ne pas y associer les noms des élèves.

Précisez, si vous le souhaitez, dans le présent cadre des restrictions complémentaires au droit à l'image :

Je soussigné(e) _____ déclare adhérer à la présente convention d'adhésion.

A _____, le _____

Signature

